



MAIRIE DE BONCOURT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2023

Le vingt-six novembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELANOE

Etaient présents : MM. DELANOE J.C, SACRE B., Mmes BROHET S., DE SOUSA E., VASSEUR B., M. OUALLE C. et Mme COUE V. formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. AMBLARD A. qui a donné pouvoir à M. SACRE B.

Etait absente : Mme KRESS C.

Secrétaire de séance : M. OUALLE C.

Nombre de membres en exercice	9
Présents	7
Absents représentés	1
Absents	1

N° 2023-029 – TARIF GITE

Le Maire expose que certains groupe locataires des chambres du gite utilisent gratuitement, pour les repas (petit-déjeuner et/ou repas du soir), la salle des fêtes, il propose d'ajouter au tarif du gite un forfait permettant d'avoir accès à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter 100 €/jour au tarif du gite aux groupes de locataires qui utilisent la salle des fêtes pour y prendre leur repas.

N° 2023-030 – VENTE TRACTEUR

Le Maire signale qu'il a un acquéreur pour le tracteur de la commune pour une somme de 4 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que le tracteur soit vendu au prix de 4 000 €.

Par ailleurs, le Maire annonce que le futur tracteur ainsi que le matériel qui l'accompagne, devraient arriver fin novembre.

De plus, lors de ces échanges autour du tracteur, il est noté des problèmes de stationnement devant le local technique de la commune.

Une réflexion va être menée pour trouver une solution ; mais il est rappelé que les habitants doivent stationner leurs véhicules sur leur terrain, surtout si ce dernier est suffisamment grand pour le permettre.

Il a été soulevé également le problème de la protection du local contre les effractions ; cette situation pourrait être traitée par la pose d'une sirène d'alarme, en cas de tentative d'intrusion.

N° 2023-031 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU SMICA

À la suite de la démission de Monsieur Basile SALMON., il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Monsieur Claude OUALLE a été élu en remplacement de Monsieur Basile SALMON

N° 2023-032 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BP 2023 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le B.P 2023 du budget de la commune :

- | | |
|------------|--------------|
| - R/024 : | + 4 000,00 € |
| - D/2157 : | + 4 000,00 € |

N° 2023-033 – APPEL A PROJETS 2024 D'ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Monsieur le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique du gîte de groupe de Boncourt.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 1 960,00 € H.T.

L'appel à projets 2024 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant le gîte de groupe de Boncourt, pour un coût global estimé à 1 960,00 H.T.,
- décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

N° 2023-034 – DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR AMELIORATION ENERGETIQUE DU GITE DE GROUPE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des six chambres du gîte de groupe communal, il conviendrait d'effectuer auprès du conseil départemental une demande de subvention au titre du FDI 2024 à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense.

Le coût de l'opération d'amélioration énergétique du gîte de groupe communal, a été estimé à 1 960,00 € H.T.

Le plan de financement de cette opération pourrait donc se présenter de la façon suivante :

DSIL (20%)	392,00 €
FDI (30%)	588,00 €
Energie 28 (30%)	588,00 €
Autofinancement (20%)	392,00 €
TOTAL	1 960,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2024
et approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

N° 2023-035 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR AMELIORATION ENERGETIQUE DU GITE DE GROUPE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la préfecture d'Eure et Loir par le biais de la DSIL subventionne les communes dans leur projet de rénovation thermique.

Le coût de l'opération d'amélioration énergétique du gîte de groupe communal, a été estimé à 1 960,00 € H.T.
Le plan de financement de cette opération pourrait donc se présenter de la façon suivante :

DSIL (20%)	392,00 €
FDI (30%)	588,00 €
Energie 28 (30%)	588,00 €
Autofinancement (20%)	392,00 €
TOTAL	1 960,00 € HT

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de solliciter la préfecture d'Eure et Loir au titre de la DSIL 2024 pour l'amélioration énergétique du gîte de groupe communal à hauteur de 20% de la dépense.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la préfecture d'Eure et Loir au titre de la DSIL pour l'amélioration énergétique du gîte de groupe communal dans les conditions décrites précédemment.

NUMEROTATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Madame BROHET S., seconde adjointe, fait le point sur la question du numérotage des concessions dans le cimetière communal. Dorénavant, un seul numéro de concession sera attribué par place. Un document a été élaboré pour permettre de se repérer par rapport à l'ancienne numérotation, afin de savoir qui est détenteur de la place par rapport à son numéro.

Un plan du cimetière avec les nouveaux numéros et un autre avec les anciens seront affichés à l'entrée du cimetière.

Il est également signalé qu'il faudra, au niveau du budget, prévoir un supplément pour la reprise des tombes de soldats qui deviennent dangereuses.

DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire fait part d'un devis à hauteur de 884,40 € pour améliorer le système de chauffage de la mairie.

Il ajoute d'un autre devis a été demandé pour réguler le chauffage dans les chambres du gîte qui fonctionnerait selon le même principe que celui installé dans la salle des fêtes.

Le Maire revient sur l'incidence de la tempête chemin de l'Enfer. Il félicite les habitants qui ont bien respecté l'arrêté municipal d'interdiction de circulation. Il remarque que d'autres problèmes subsistent, en raison d'arbres présentant un danger lors d'une éventuelle chute. Il explique avoir envoyé un courrier recommandé au propriétaire du Manoir. Une réponse est attendue.

Le Maire fait également part d'un courrier d'un administré, reçu en recommandé, demandant l'abattage de deux arbres situés en bordure du chemin menant au gîte. Deux devis ont été réalisés l'un s'élève à 1 416 € TTC, l'autre à 816 € TTC. Compte tenu des contraintes budgétaires, l'un des deux sera abattu en 2024.

Un courriel a été adressé à la mairie sollicitant le rabattage d'un arbre toujours situé au bord du chemin menant au gîte. Cette opération a été chiffrée par le demandeur à hauteur de 2 000 €. Ce dernier souhaiterait que la commune, propriétaire du terrain sur lequel est situé l'arbre, participe pour moitié au frais d'abattage. Un avis a été demandé auprès d'un élagueur qui doit envoyer un devis. L'affaire est à suivre.

FESTIVAL DES CHAMPS LIBRES

Le Maire rapporte qu'il a été convié à une réunion qui s'est déroulée à Anet en présence de membres de l'« Atelier à Spectacles » de Vernouillet. L'objectif était l'organisation du 9 au 12 mai 2024 du « Festival des Champs libres ». Cette manifestation pourrait se dérouler sur les communes d'Ezy, Anet et Boncourt. Au niveau de la commune, il s'agirait de l'organisation d'une randonnée pédestre avec différentes animations qui se tiendraient le long du parcours sur le thème du poète Arthur Rimbaud. Ce festival se clôturerait le 12 mai par un bal populaire. Le cout pour la commune serait d'une subvention de 1€/habitant et 400 € pour la mise en place de la randonnée et des activités autour. Il est également demandé de trouver des bénévoles pour participer à l'organisation de cet événement. Le Maire sollicite le conseil M. OUALLE C. accepte d'y représenter la commune.

TOUR DE TABLE

Mme COUE rappelle qu'une réunion sur la mise en place des bacs à verre collectifs est prévue le 06/12/2023.

Mme VASSEUR informe le conseil que les jouets pour le Noël des enfants seront achetés le 06/12.

M. SACRE annonce que les panneaux d'entrée et de sortie de commune côté Anet ont été remplacés. Concernant les panneaux Mme BROHET évoque le panneau de limitation de vitesse situé à l'entrée de la commune côté Anet ; sa position, quelque peu débordante sur la chaussée, peut être la cause d'incidents. Il est malheureusement très difficile de trouver le responsable du déplacement du panneau et par la même d'y remédier correctement. Il en est de même pour les panneaux « chaussée inondée » au niveau de la place de l'Eglise qui sont régulièrement couchés.

Mme DE SOUSA E. informe le conseil des résultats des études sur la vallée de la Vesgre. Cette démarche débouche sur une interrogation sur les actions à mener pour restaurer les berges de la rivière et pour lutter contre l'invasion des ragondins qui pullulent et abiment considérablement les

rives. Concernant les problèmes liés à la Vesgre, le Maire rappelle la question du fossé situé au bord de la ruelle au Plissons (côté route d'Oulins) qui n'a toujours pas été solutionnée, le Conseil Départemental et la Préfecture se rejetant la balle.

Mme DE SOUSA fait part des remerciements des enseignants pour le versement de la subvention pour les actions à venir et signale qu'elle a obtenu les rapports de conseil qu'elle demandait depuis bien longtemps.

Le Maire remercie Monsieur Thierry VASSEUR pour son aide très efficace au niveau de la plantation des poteaux le long du chemin de la Folie. Il signale également une même opération le long du chemin qui mène au gîte, certains poteaux étant totalement délabrés.

Mme BROHET fait un rapide retour sur l'organisation du repas des Anciens, qui aura lieu à l'Auberge des Roy à Saint Aquilin de Pacy. A une semaine de la date d'échéance des retours des réponses, seules 4 sont parvenues sur 25/30 personnes attendues ; d'où l'inquiétude ... Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le secrétaire de séance,
M. OUALLE C

Le Maire,
M. DELANOE J.C